

## FNADE Actualités n°154

### Table des matières

#### TABLE DES MATIÈRES

##### EDITO DU PRESIDENT

exemple titre edito du président	2
----------------------------------	---

##### A LA UNE

SAVE THE DATE : CONGRES FNADE 2025	4
------------------------------------	---

##### REPERES

Note de position sur le pacte pour une industrie verte (Clean Industrial Deal)	5
Projet de loi de finances 2025 : des arbitrages qui mettent en risque la trajectoire vertueuse de l'économie circulaire	6

##### TRANSITION ECOLOGIQUE ET CLIMAT

Feuille de route bas-carbone de la filière déchets : Les enjeux décarbonation de la collecte à horizon 2030	7
RED II : Certification de durabilité pour la filière déchets et résidus.	8

##### MATIÈRES

Pourquoi et comment accélérer l'incorporation de matière plastique recyclée dans les produits finis ?	9
---	---

##### ENERGIE

Rapport sur les bouteilles de protoxyde d'azote en UIOM	11
---	----

##### ORGANIQUE

PFAS : Journée technique de RISPO	12
-----------------------------------	----

##### DECHETS DANGEREUX

Neuvième édition du Guide ADR	13
-------------------------------	----

##### COMMUNICATION ET MEDIAS

Prises de parole de la FNADE à des événements partenaires	14
---	----

##### FEDERATION ET SYNDICATS

Découvrez les nouveaux présidents de régions et commissions	17
Franck Delamare, nouveau Président de la délégation régionale FNADE Normandie	17
Hervé Madiec, nouveau Président de la délégation régionale Outre-mer à la FNADE (zone océan indien)	17
Francesco Fautra, nouveau Président de la délégation régionale Outre-mer à la FNADE (zone caraïbes)	18
François Pyrek, Président de la Commission Sociale du SNAD	18
Claude Jaffre, nouveau Président de la Commission Santé Sécurité du SNAD	19

##### COMMUNICATION ET MEDIAS

Prises de parole de la FNADE à des événements partenaires	20
---	----

##### FEDERATION ET SYNDICATS

Nouveaux sites FAMAD et SN2E	23
------------------------------	----

##### NOUVEAUX ADHERENTS

Nouveaux adhérents à la FNADE	25
-------------------------------	----

##### KIOSQUE

Les dernières publications de la FNADE	27
--	----

##### AGENDA

Les événements à venir	31
------------------------	----



## exemple titre edito du président

exemple texte

Grâce à nos différents intervenants que je remercie chaleureusement, car les échanges ont été très riches, nous sommes sortis de notre zone de confort. Nous avons appris sur le comportement du citoyen, grâce aux sciences comportementales et au nudge qui sont complémentaires aux autres leviers qui nous sont plus familiers - la réglementation, la communication et la tarification - et qu'il y a là une véritable marge de manœuvre pour améliorer les performances de tri.

1. Nous avons eu la surprise, il faut le dire, de partager la situation paradoxale des acteurs historiques du réemploi qui se trouvent aujourd'hui en difficulté alors que la loi AGEC a favorisé le développement du réemploi.
2. Nous avons également appris des témoignages d'acteurs de différents territoires comment tisser du lien avec le citoyen, répondant ainsi à cette injonction de concilier idéal sociétal et réalités quotidiennes. Et enfin lors de la clôture, Antoine PELLION a rappelé la place essentielle de l'économie circulaire dans la transition écologique, soulignant l'importance de cette boucle vertueuse pour assurer notre souveraineté matières et énergétique et ouvrant les échanges avec la salle sur les différentes modalités de mise en œuvre.

Ensemble, nous avons progressé dans la connaissance du citoyen, de ce qui le motive et le freine pour être pleinement acteur de la transition écologique.

— AB Président



madame

- Nous avons eu la surprise, il faut le dire, de partager la situation paradoxale des acteurs historiques du réemploi qui se trouvent aujourd'hui en difficulté alors que la loi AGEC a favorisé le développement du réemploi.
- Nous avons également appris des témoignages d'acteurs de différents territoires comment tisser du lien avec le citoyen, répondant ainsi à cette injonction de concilier idéal sociétal et réalités quotidiennes.
- Et enfin lors de la clôture, Antoine PELLION a rappelé la place essentielle de l'économie circulaire dans la transition écologique, soulignant l'importance de cette boucle vertueuse pour assurer notre souveraineté matières et énergétique et ouvrant les échanges avec la salle sur les différentes modalités de mise en œuvre.

Grâce à nos différents intervenants que je remercie chaleureusement, car les échanges ont été très riches, nous sommes sortis de notre zone de confort. Nous avons appris sur le comportement du citoyen, grâce aux [sciences comportementales](#) et au nudge qui sont complémentaires aux autres leviers qui nous sont plus familiers - la réglementation, la communication et la tarification - et qu'il y a là une véritable marge de manœuvre pour améliorer les performances de tri.

- [titre du lien n°1 \(.pdf-\)](#)
- titre du lien n°2







## SAVE THE DATE : CONGRES FNADE 2025

SAVE THE DATE : Le Congrès FNADE aura lieu le 1er juillet 2025 au Jardin d'Acclimatation.

Informations sur le programme prochainement.

**SAVE THE DATE**

**CONGRÈS FNADE 2025**

**Le mardi 1er juillet 2025**

**Au Jardin d'Acclimatation, Paris 16ème**





## Note de position sur le pacte pour une industrie verte (Clean Industrial Deal)



### POSITION OF THE FRENCH FEDERATION FOR WASTE MANAGEMENT AND ENVIRONMENTAL SERVICES (FNADE) A CLEAN INDUSTRIAL DEAL FIT FOR THE CIRCULAR ECONOMY

January 2025

In her Political Guidelines, Commission President Ursula von der Leyen recognised the need to develop a competitive circular economy in Europe, calling for the creation of market demand for secondary materials and of a single market for waste, notably in relation to critical raw materials. The forthcoming Clean Industrial Deal is an opportunity for industries to reap the benefits of circular economy in terms of decarbonisation, material and energy security. As such, FNADE is fully committed to actively and effectively contributing to achieving a truly circular economy in Europe that will drive sustainable competitiveness. The recommendations presented below are essential to deliver circular economy objectives in Europe and, as such, should constitute the core of the circular economy chapter of the Clean Industrial Deal.

#### Proposed recommendations for inclusion in the Clean Industrial Deal

- o **Recommendation 1:** set a binding target of 25% for the Circular Material Use Rate (CMUR) and strengthen existing or introduce new mandatory targets for recycled content for plastics and other materials. Harmonise EU standards for traceability and quality of recycled raw materials (RRM).
- o **Recommendation 2:** as soon as mandatory recycled content targets are set at the EU level, introduce minor measures for imported RRM, ensuring compliance with EU circularity and waste management standards. Implement differentiated custom codes for virgin plastics and recycled plastics and enforce effective controls, including material controls. Require minor clauses in all trade agreements for circularity, waste management, and recycled content, with monitoring mechanisms for their effective application.
- o **Recommendation 3:** harmonise end-of-waste (EoW) criteria at the EU level to foster a single market for RRM and speed up the start of development work on EoW for paper and the development of EoW for plastics, textiles and construction and demolition (C&D) waste.
- o **Recommendation 4:** introduce EPR schemes only for sectors where there is a notable lack of performance in terms of collection and recycling especially where specific targets are established. Let each Member State adapt EPR schemes at national level, considering pre-existing markets and organisations and adapting them to each national and regional context. Nonetheless, encourage the European Commission to set good practices at the EU level on the implementation of EPR Schemes. (i) the financial dimension of EPR schemes should be the norm whilst operational involvement should only be temporarily possible in cases of major failure or absence of a market; (ii) streamline eco-modulation; (iii) no "free take back" obligation; (iv) fair governance of producer responsibility organisations (PROs); (v) sanctions and penalties.
- o **Recommendation 5:** recognise the climate and environmental benefits of Waste-to-Energy by recognising it in the EU Taxonomy.
- o **Recommendation 6:** revise EU public procurement rules to include circularity criteria, prioritising recyclable products and products made from RRM.
- o **Recommendation 7:** implement a system that values avoided CO<sub>2</sub>-eq emissions through waste management activities.

<sup>1</sup> Whilst the Political Guidelines refer to the term "secondary material", we prefer the term "recycled raw material" (RRM).  
©FNADE 3

Dans ses orientations politiques, la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, a reconnu la nécessité de développer une économie circulaire compétitive en Europe, appelant à la création d'une demande du marché pour les matériaux secondaires et d'un marché unique pour les déchets, notamment en ce qui concerne les matières premières critiques. Le prochain Clean Industrial Deal est l'occasion pour les industries de récolter les fruits de l'économie circulaire en termes de décarbonation, de sécurité matérielle et énergétique. À ce titre, la FNADE s'engage pleinement à contribuer activement et efficacement à la réalisation d'une économie véritablement circulaire en Europe, moteur d'une compétitivité durable. Les recommandations présentées dans la note de position sont essentielles pour atteindre les objectifs d'économie circulaire en Europe et, en tant que telles, devraient constituer le cœur du chapitre sur l'économie circulaire du Clean Industrial Deal.

- [Télécharger la note de position sur le Clean Industrial Deal \(CID\)](#)
- [Télécharger le CP en français ou en anglais](#)



## Projet de loi de finances 2025 : des arbitrages qui mettent en risque la trajectoire vertueuse de l'économie circulaire



« Nous étions satisfaits de constater que la trajectoire vertueuse vers plus de recyclage et de valorisation des déchets s'accélérait, nous en avons fait l'annonce lors des Assises des déchets en octobre dernier. Mais aujourd'hui, notre inquiétude est réelle : nous ne pourrions pas poursuivre cette trajectoire après 2025. En effet, la Loi de finances 2025 adoptée le 14 février, confirme le coup d'arrêt porté à la filière CSR avec la réduction de moitié du fonds économie circulaire (il passe de 300 à 170M€ en 2025). Pourtant, l'urgence climatique demeure et nous ne devons pas relâcher nos efforts en faveur de la transition vers une économie plus circulaire. Nous appelons donc les parlementaires et les pouvoirs publics à prendre en compte ces éléments dans leurs futurs arbitrages budgétaires. »

— ANTOINE BOUSSEAU Président de la FNADE

[Retrouvez le CP Projet de loi de finances 2025 en cliquant ici.](#)





## Feuille de route bas-carbone de la filière déchets : Les enjeux décarbonation de la collecte à horizon 2030

Le Ministère de la transition écologique a confié au Comité Stratégique de Filière « Transformation et Valorisation des Déchets », l'élaboration d'une feuille de route bas-carbone de la filière déchets. Cette étude sur la décarbonation de la collecte des déchets ménagers vient compléter et préciser la feuille de route bas-carbone de la filière sur le volet de la collecte.



La collecte des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) en porte à porte réalisée en partie avec des Bennes à Ordures Ménagères (BOMs), est actuellement intégrée au sein de la stratégie nationale bas-carbone du secteur des transports en vigueur (SNBC 2) visant la neutralité carbone à l'horizon 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction des émissions de GES de -28% en 2030 par rapport à 2015 pour l'ensemble du secteur.

La FNADE propose une trajectoire de l'évolution du parc de BOMs en circulation à horizon 2030, en intégrant les enjeux énergétiques, qui sont une composante déterminante dès lors que l'on adresse des problématiques de décarbonation des transports.

[Cliquez ici pour consulter la Feuille de route bas-carbone de la filière déchets : Les enjeux décarbonation de la collecte à horizon 2030](#)



## RED II : Certification de durabilité pour la filière déchets et résidus.

La certification 2Bvs - Déchets et Résidus, co-construite par 2BS et La FNADE, permet aux opérateurs de démontrer leur conformité aux critères de durabilité imposés par la directive RED II.



Ce webinaire a été animé par Marilou Ponty, Chargée de mission Transition écologie et climat à la FNADE et Nicolas Martinez Rodriguez, Chef de Projets Bioénergies chez [2BSvs](#).

- [Cliquez ici pour accéder au replay du Webinaire sur la Certification de durabilité pour la filière déchets et résidus](#)
- [Cliquez ici pour accéder à la présentation](#)





## Pourquoi et comment accélérer l'incorporation de matière plastique recyclée dans les produits finis ?

Suite à l'annonce le 3 octobre 2024 de la Ministre Agnès Pannier-Runacher de travailler rapidement sur les leviers de l'incorporation de MPR, son ministère a mis en place un Gt dédié pour réfléchir et recueillir les avis des parties prenantes impliquées. Il a été acté qu'un arrêté transverse visant à renforcer l'incitativité de l'utilisation de la matière plastique recyclée à travers les filières REP devra être publié début 2025 pour une application début 2026. Les filières ciblées sont D3E, Déchets d'ameublement, Articles de Sport et de Loisir, PMCB, Textiles, Jouets, Emballages ménagers et professionnels.

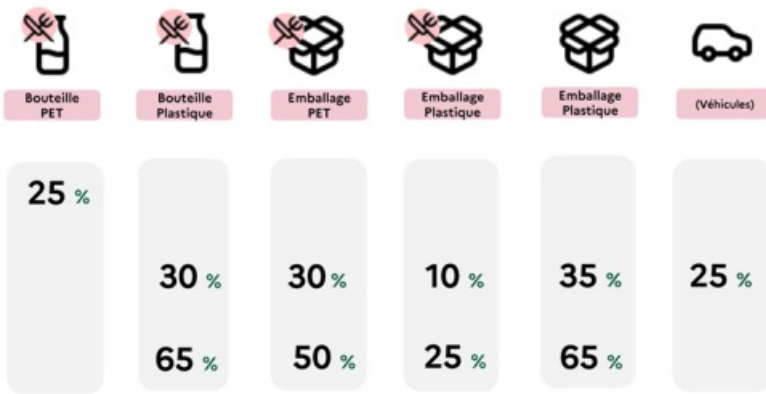
Trois leviers d'incitation pour favoriser l'incorporation de matière plastique recyclée dans les produits finis avaient été pré-identifiés par la DGPR

- Les soutiens financiers de l'Etat
- Les obligations d'incorporation
- Les modulations de l'éco-contribution.

La FNADE a participé activement aux 3 réunions du GT et apporté son expertise pour stimuler l'intégration de matière plastique recyclée et encourager une économie circulaire performante. Le projet actuel vise à renforcer l'incitation à l'incorporation de matière plastique recyclée à travers l'outil de modulation des filières à responsabilité élargie du producteur avec un montant harmonisé et stable pour toutes les filières ciblées, un montant de 450€/t en boucle ouverte et 550€/t en boucle fermée est pour l'instant en discussion. Cette incitation se traduirait par la diminution de l'éco-contribution (modulation) pour les metteurs en marché qui incorporent des MPR. Ainsi, cette prime à l'incorporation permettrait de couvrir tout ou partie de l'écart de prix entre MPR et matières plastiques vierges.

Il semble fondamental pour la FNADE que l'écomodulation issue des filières REP bénéficie équitablement à tous les acteurs français impliqués dans la chaîne de valeur. Du metteur en marché qui intègre la matière recyclée dans ses produits, au régénérateur qui assure la qualité de la matière, en passant par le transformateur qui adapte ses procédés. Chacun doit percevoir une juste part de cette incitation financière. Une répartition transparente et équilibrée de l'écomodulation permettra non seulement de soutenir la demande en plastique recyclé, mais aussi d'investir dans l'innovation et la modernisation des infrastructures de recyclage, assurant ainsi la pérennité et la compétitivité de la filière industrielle française et européenne.

Nous espérons que ce dispositif incitatif verra le jour le plus rapidement possible afin de décupler la demande de matières premières de recyclage (MPR) et ainsi mettre en place un cadre de visibilité et de viabilité économique qui permettra de pérenniser et développer les investissements économiques des acteurs de la filière.



Obligations européennes d'incorporation



## Rapport sur les bouteilles de protoxyde d'azote en UIOM

Depuis cinq ans, le [SVDU](#), un des 8 syndicats de la FNADE constate une recrudescence des incidents dans les incinérateurs français, due à l'explosion de bouteilles de protoxyde d'azote ( $N_2O$ ), dont l'usage détourné à des fins récréatives ne cesse de croître. Face à cette situation, le SVDU a élaboré un rapport détaillant la problématique, ses impacts et l'état des lieux de la filière.



Ces explosions endommagent gravement les équipements, entraînent des arrêts de production et compromettent la sécurité des opérateurs. Les pertes économiques sont estimées entre 15 et 20 millions d'euros par an. Malgré un arrêté limitant la vente aux particuliers, les bouteilles de grande capacité mêlées aux flux d'ordures ménagères continuent d'accéder aux installations.

Pour faire face à cette menace, l'instauration d'une réglementation européenne imposant l'intégration de soupapes de sécurité sur ces bouteilles constituerait une avancée majeure pour protéger les infrastructures, les travailleurs et la santé publique.

Outre la communication de ce rapport, Grégory RICHET, Président du SVDU, s'est exprimé dans les médias afin d'alerter sur ces problèmes rencontrés par les industriels.

[Cliquez ici pour télécharger le rapport sur les bouteilles de protoxyde d'azote en UIOM](#) (PDF 2,6Mo)





## PFAS : Journée technique de RISPO

---

Le 20 mars prochain à l'Institut de physique du globe de Paris de 9h30 à 17h, aura lieu la [journée technique du RISPO sur les PFAS](#) au cours de laquelle le SYPREA interviendra, en partenariat avec le projet PROMISCES (Coordonné par le BRGM et financé par le programme européen "Green Deal") qui propose de contribuer au déploiement de l'économie circulaire en réduisant les risques associés à certains polluants industriels, notamment les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS).

Le SYPREA portera la parole des opérateurs de terrain de la valorisation organique des déchets confrontés à ces nouveaux polluants et les questions qu'ils soulèvent.



## Neuvième édition du Guide ADR

Le guide de bonnes pratiques 2025 ADR (Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route) de la profession du déchet.



Une édition qui intègre les dernières évolutions de l'ADR 2025, notamment le transport de certains déchets en emballages combinés, ainsi que le transport en vrac de déchets contaminés par de l'amiante non lié.

La FNADE et MAIAGE publient tous les deux ans un guide de bonnes pratiques ADR de la profession dont l'objectif est de faciliter la compréhension et l'application de la réglementation ADR dans le domaine de la collecte et du transport des déchets dangereux. Ce guide ne se substitue pas à la réglementation ADR en cours.

Ce guide est accessible et gratuit pour les adhérents de la FNADE en version digitale et papier [Pour accéder à la version digitale, rendez-vous sur l'espace adhérents.](#)

[Pour les non adhérents, il est disponible via la boutique en ligne du site web de la FNADE en cliquant ici.](#)



## COMMUNICATION ET MEDIAS

### Prises de parole de la FNADE à des événements partenaires

Assises nationales des déchets, Cercle National du Recyclage, AMORCE, POLLUTEC Paris...  
Retrouvez les différentes prises de parole des intervenants de la FNADE sur notre [site web](#) ou notre fil d'actualité [Linkedln](#).



Le 3 octobre 2024, Antoine BOUSSEAU, Président de la FNADE est intervenu à l'atelier : "Premiers bilans de la loi AGEC".

[18e Assises nationales des déchets : intervention d'Antoine BOUSSEAU | FNADE](#)

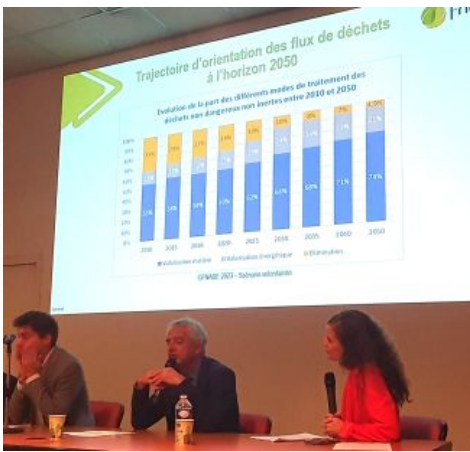


1er octobre 2024, Muriel OLIVIER, Déléguée Générale de la FNADE est intervenue à la table ronde : " Quels rôles de chacun pour atteindre les objectifs et construire un SPGD performant ? "

©CNR

[22e forum du Cercle National du Recyclage : intervention de Muriel Olivier | FNADE](#)





Le 17 octobre 2024, Antoine BOUSSEAU, Président de la FNADE est intervenu à l'atelier : "Les flux de déchets : quelle évolution à l'horizon 2050 ? Quelle place pour recyclage et la valorisation ?"

[ASPRODET : intervention d'Antoine BOUSSEAU | FNADE](#)



Dans le cadre de sa stratégie climatique, l'Union européenne vise la neutralité carbone d'ici 2050. Des travaux de la Commission européenne débutent pour examiner l'inclusion éventuelle des Unités de Valorisation Énergétique (UVE), dans le système européen d'échange de quotas carbone (EU ETS) alors qu'elles sont actuellement dans le système du partage de l'effort (ESR). La FNADE livre les conclusions d'une étude menée par la fédération pour contribuer à cette réflexion. Dans cet article, les principales leçons de cette étude par Muriel OLIVIER, Déléguée Générale.

[Conférence Pollutec Paris 2024 de Muriel OLIVIER – La décarbonation | FNADE](#)



Dans un monde en pleine transformation, marqué par des évolutions réglementaires, technologiques, sociétales et commerciales majeures, la FNADE dévoile une étude prospective. Celle-ci explore l'impact de ces transitions sur les métiers et compétences du secteur déchets, en se projetant à l'horizon 2030. Dans cet article, l'objectif et les résultats de cette étude par Hervé LE SAUX, Président de la Commission du SNAD.



Selon la FNADE, le modèle de la gestion des déchets connaît une évolution plus rapide que la tendance annoncée fin 2022. Le marqueur le plus fiable est la réduction du stockage, dont la fédération annonce une baisse de 50 % d'ici 2025, une trajectoire qui confirme un progrès aligné avec les objectifs environnementaux. Toutefois, les arbitrages budgétaires actuels questionnent cette transition vertueuse. Dans cet article, les moments forts de l'intervention d'Antoine BOUSSEAU, Président de la FNADE.



© Sembio

Les 2 et 3 décembre 2024, Guénola GASCOIN, représentante de la CME, a présenté l'étude sur le modèle économique de la filière des biodéchets ménagers ; Ludovic GINESTE, président de la FAMAD, et Philippine MARONNE, chargée de mission à la FNADE, ont abordé les enjeux de la collecte et de la préparation des biodéchets ; enfin, Morgane GORRIA, représentante de la FNADE, a exposé le processus de déconditionnement des biodéchets ménagers et leurs caractéristiques.



## Découvrez les nouveaux présidents de régions et commissions

### **Franck Delamare, nouveau Président de la délégation régionale FNADE Normandie**



Franck Delamare

Diplômé de l'INSA de Lyon, Franck DELAMARE a occupé pendant près de 30 ans au sein du groupe SUEZ des postes à la Direction Commerciale et de direction d'agence en Région (Ile de France, Haut de France et Ouest). En 2021, il intègre le groupe STURNO, PME familiale sur le Grand Ouest, où il est nommé Directeur Général de l'activité déchets exercée au travers de 3 entreprises dédiées à la collecte, la valorisation et le traitement des déchets (SPHERE, THÉAUD et LMDT).

[Normandie | FNADE, Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement](#)

### **Hervé Madiec, nouveau Président de la délégation régionale Outre-mer à la FNADE (zone océan indien)**

Hervé MADIEC possède une solide expérience dans les domaines de l'environnement. Après une formation en agronomie puis en traitement des eaux et des déchets, il s'est orienté dans la construction de grandes usines de traitement puis dans la gestion de service aux collectivités en Afrique (Burkina Faso, Algérie), en France métropolitaine et en Amérique du Sud (Argentine). Il est actuellement Directeur Régional SUEZ R&V Réunion et Mayotte.





Hervé Madiéc

[Outre-Mer | Fnade, Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement](#)

## Francesco Fautra, nouveau Président de la délégation régionale Outre-mer à la FNADE (zone caraïbes)



Francesco Fautra

Diplômé de l'I2M Sup de Co Caraïbe en marketing et gestion des organisations, Francesco Fautra est gérant de la Caraïbienne de Recyclage, entreprise spécialisée le transport, le traitement et la valorisation des déchets.

Engagé auprès des acteurs majeurs dans les programmes alliant développement économique et préservation de la biodiversité (Territoires d'Industries, ETIncelles, Ja'Riv en collaboration avec le Conservatoire du Littoral, etc.), Francesco Fautra contribue activement à la construction d'un futur durable pour la Guadeloupe et les territoires d'Outre-mer.

[Outre-Mer | Fnade, Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement](#)

## François Pyrek, Président de la Commission Sociale du SNAD



François PYREK, ingénieur civil des Mines de formation a un parcours exclusivement dans l'environnement et de plus de 20 ans dans le Groupe SUEZ. Après quinze ans dans le secteur de l'eau en France et en Europe de l'Est, il prend la Direction Générale des activités SUEZ Recyclage et Valorisation des déchets au Maroc, en septembre 2012. Depuis juillet 2017, il est Directeur Services aux Collectivités Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-d'Azur pour SUEZ Recyclage et Valorisation France.

François Pyrek

[La Commission sociale du SNAD | FNADE, Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement](#)

## **Claude Jaffre, nouveau Président de la Commission Santé Sécurité du SNAD**



Claude Jaffre a un parcours de plus de 35 ans dans la fonction Prévention Santé et Sécurité (PSS), dans la maîtrise des risques professionnels et industriels en France et à l'International. Après 2 ans dans le domaine nucléaire, 9 ans dans la grande distribution, il travaille depuis 24 ans chez Veolia en tant que Directeur PSS dans les activités de valorisation des déchets, de la gestion de l'eau et de l'énergie.

Claude Jaffre

[La Commission Santé et Sécurité du SNAD | FNADE](#)



## COMMUNICATION ET MEDIAS

### Prises de parole de la FNADE à des événements partenaires

Assises nationales des déchets, Cercle National du Recyclage, AMORCE, POLLUTEC Paris... Retrouvez les différentes prises de parole des intervenants de la FNADE sur notre [site web](#) ou notre fil d'actualité [LinkedIn](#).



Le 3 octobre 2024, Antoine BOUSSEAU, Président de la FNADE est intervenu à l'atelier : "Premiers bilans de la loi AGEC".

[18e Assises nationales des déchets : intervention d'Antoine BOUSSEAU | FNADE](#)

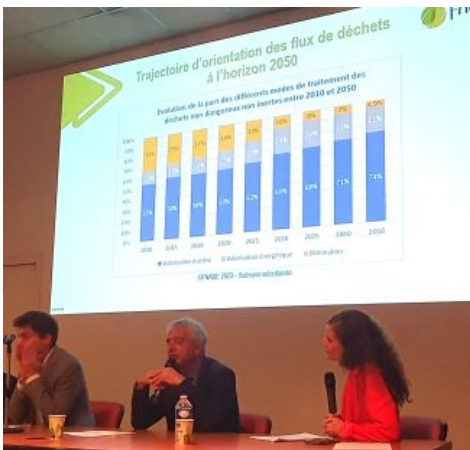


1er octobre 2024, Muriel OLIVIER, Déléguée Générale de la FNADE est intervenue à la table ronde : " Quels rôles de chacun pour atteindre les objectifs et construire un SPGD performant ? "

©CNR

[22e forum du Cercle National du Recyclage : intervention de Muriel Olivier | FNADE](#)





Le 17 octobre 2024, Antoine BOUSSEAU, Président de la FNADE est intervenu à l'atelier : "Les flux de déchets : quelle évolution à l'horizon 2050 ? Quelle place pour recyclage et la valorisation ?"

[ASPRODET : intervention d'Antoine BOUSSEAU | FNADE](#)



Dans le cadre de sa stratégie climatique, l'Union européenne vise la neutralité carbone d'ici 2050. Des travaux de la Commission européenne débutent pour examiner l'inclusion éventuelle des Unités de Valorisation Énergétique (UVE), dans le système européen d'échange de quotas carbone (EU ETS) alors qu'elles sont actuellement dans le système du partage de l'effort (ESR). La FNADE livre les conclusions d'une étude menée par la fédération pour contribuer à cette réflexion. Dans cet article, les principales leçons de cette étude par Muriel OLIVIER, Déléguée Générale.

[Conférence Pollutec Paris 2024 de Muriel OLIVIER – La décarbonation | FNADE](#)



Dans un monde en pleine transformation, marqué par des évolutions réglementaires, technologiques, sociétales et commerciales majeures, la FNADE dévoile une étude prospective. Celle-ci explore l'impact de ces transitions sur les métiers et compétences du secteur déchets, en se projetant à l'horizon 2030. Dans cet article, l'objectif et les résultats de cette étude par Hervé LE SAUX, Président de la Commission du SNAD.



Selon la FNADE, le modèle de la gestion des déchets connaît une évolution plus rapide que la tendance annoncée fin 2022. Le marqueur le plus fiable est la réduction du stockage, dont la fédération annonce une baisse de 50 % d'ici 2025, une trajectoire qui confirme un progrès aligné avec les objectifs environnementaux. Toutefois, les arbitrages budgétaires actuels questionnent cette transition vertueuse. Dans cet article, les moments forts de l'intervention d'Antoine BOUSSEAU, Président de la FNADE.



© Sembio

Les 2 et 3 décembre 2024, Guénola GASCOIN, représentante de la CME, a présenté l'étude sur le modèle économique de la filière des biodéchets ménagers ; Ludovic GINESTE, président de la FAMAD, et Philippine MARONNE, chargée de mission à la FNADE, ont abordé les enjeux de la collecte et de la préparation des biodéchets ; enfin, Morgane GORRIA, représentante de la FNADE, a exposé le processus de déconditionnement des biodéchets ménagers et leurs caractéristiques.



## Nouveaux sites FAMAD et SN2E

Le site de la FAMAD fait peau neuve, et le SN2E crée son site. Découvrez la diversité des métiers de ces syndicats professionnels, adhérents de la FNADE.

Le **syndicat FAMAD** rassemble des entreprises dont l'activité est de fournir aux collectivités locales ou à leurs opérateurs des matériels, équipements et services associés, principalement pour la collecte des déchets ménagers et assimilés, mais aussi pour leur traitement et les activités de nettoyage. Ces entreprises adhérentes assurent également des prestations comme l'assistance et le conseil et la maintenance des matériels fournis. Le syndicat regroupe des entreprises aux profils variés, reconnues pour leurs expertises et leurs savoir-faire au service des collectivités territoriales et des opérateurs privés.



Le **SN2E** est le syndicat professionnel représentatif des cabinets de conseil, ingénierie et bureaux d'études spécialistes de l'Énergie et de l'Environnement, privés et indépendants, œuvrant dans tous les secteurs d'activités et en particulier dans ceux des déchets et de l'énergie. Ses principales missions sont : le partage d'actualités et d'expériences entre professionnels du secteur, la représentation de la formation, la défense d'une prestation intellectuelle indépendante et privée, la participation à la transition écologique des territoires et des entreprises, la contribution à l'élaboration des législations et réglementations et apport d'expertise et de recommandations.





- [Site web FAMAD](#)
- [Site web SN2E](#)

 **NOUVEAUX ADHERENTS**

## Nouveaux adhérents à la FNADE

La FNADE souhaite la bienvenue à GINGER LECES, DURAG FRANCE, LEROUX & LOTZ TECHNOLOGIES et VALABRA.



©Ginger Leces

GINGER LECES a intégré la FNADE en juillet 2024, ce bureau d'études et de contrôles est spécialisé dans le prélèvement et le diagnostic environnemental, Ginger LECES intervient sur l'ensemble du territoire à partir de ses sept agences. Créé en 1971, Ginger LECES réalise des missions de contrôle et d'expertise

technique pour la maîtrise des pollutions et des risques liés aux activités industrielles. Pour ces prestations, Ginger LECES est accrédité par le COFRAC dans quatre domaines techniques distincts. Ginger LECES, filiale du groupe Ginger devient le 1er laboratoire français accrédité pour la mesure des PFAS dans les rejets atmosphériques.

[Syndicat SNIDE | FNADE, Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement](#)



©Durag France

DURAG FRANCE a intégré la FNADE en juillet 2024, cette entreprise propose une gamme complète d'instruments de mesure pour diverses applications scientifiques et industrielles, telles que

l'hydrogène, le captage et le transport du CO2, la production d'énergie, la valorisation énergétique des déchets, le pétrole et le gaz, le ciment, etc. Les solutions de Durag englobent la surveillance et le contrôle de la combustion, la surveillance environnementale des émissions de cheminée et de la qualité de l'air, la mesure des processus, l'analyse de la pureté des gaz et les systèmes de sécurité. Grâce à son expertise dans des domaines tels que la surveillance des flammes, les allumeurs, l'analyse des gaz, de particules fines et ultra-fines, la mesure des poussières en cheminée, Durag France vous aide à maîtriser vos processus analytiques et garantir la conformité environnementale.

[Syndicat SNIDE | FNADE, Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement](#)



©Leroux & Lotz

LEROUX & LOTZ TECHNOLOGIES (LLT) est une société française spécialisée dans le design et la fourniture de l'ensemble four/chaudière de 10 à 150 MW. Son activité se répartit autour de projets neufs et de mise à niveau d'installations existantes d'Unité de Valorisation Énergétique ou chaufferie, pour optimiser les performances des installations et substituer des combustibles fossiles par des combustibles moins carbonés. Fort de ses propres technologies de combustion et de gazéification, ils peuvent valoriser énergétiquement tout type de déchets locaux : biomasse,

CSR et SRF, déchets ménagers, industriels et hospitaliers, et mélange de ces déchets. LLT propose également via son service Smart

[Syndicat SNIDE | FNADE, Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement](#)



©Veolia

VALBARA est une filiale de VEOLIA en Bourgogne.

Elle a rejoint la FNADE en mai 2024. Elle a pour activité la collecte et le traitement des déchets non dangereux et dispose de 8 établissements appliquant tous la convention collective des activités du déchet.

[Syndicat SNAD | FNADE, Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement](#)





## Les dernières publications de la FNADE



Rapport annuel  
2023



- [Rapport annuel de la FNADE, une année importante à découvrir ou à relire!](#)

© FNADE



- [Plaquette de présentation de la FNADE 2024](#)

© FNADE

- [Guide de bonnes pratiques ADR de la profession du déchet 2025](#)

### Guide de bonnes pratiques ADR de la profession du déchet

Version ADR 2025



Cette nouvelle édition intègre les dernières évolutions de l'ADR 2025 notamment le transport de certains déchets en emballages réutilisables (des emballages motorisés (emballages combinés) ainsi que le transport en vrac de déchets concernés par de l'annexe non li.

FNADE - 33, rue de Négles - 75008 PARIS  
MAIAGE - 91, avenue de la République - 75011 PARIS

© FNADE

Feuille de route bas-carbone de la filière déchets :

### Les enjeux décarbonation de la collecte à horizon 2030



© FNADE

- [Feuille de route bas carbone de la filière déchets : Les enjeux décarbonation de la collecte à horizon 2030](#)

- [Bâtir une économie plus verte et plus souveraine, en développant la circularité de nos ressources](#)





**Bâtir une économie plus verte et plus souveraine :  
en développant la circularité  
de nos ressources**

**Nos déchets  
sont  
une ressource  
locale  
et durable**

Nos déchets sont bien plus que des déchets, ils sont nos ressources locales. Ils constituent des leviers pour développer l'économie circulaire au sein de nos territoires. Nous pouvons agir dès aujourd'hui et de manière concrète, pour contribuer à la préservation des ressources naturelles et du climat, ainsi qu'à la souveraineté économique, agricole et énergétique de la France.

Rassemblées au sein de la FNADE, les entreprises de la filière déchets collectent, trient, recyclent et valorisent les déchets des ménages et des entreprises. Leur raison d'être : transformer ces déchets, partout sur le territoire, en ressources nouvelles pour être réincorporées dans un cycle de production et de consommation responsable et locale, sans avoir à utiliser des ressources naturelles limitées.

Nos entreprises contribuent également à la souveraineté agricole de la France, en produisant des fertilisants durables et compétitifs pour les sols, limitant de facto l'importation d'engrais minéraux. Elles produisent aussi une énergie locale, bas carbone, issue de la valorisation des déchets résiduels et participent ainsi à l'indépendance énergétique de la France.

© FNADE

**Service Public de Gestion des Déchets**

**LA REPRISE DU PERSONNEL  
lors d'un changement de prestataire**



En cas de changement d'opérateur du Service Public de Gestion des Déchets, la reprise du personnel et les conditions de transfert des contrats de travail des salariés de la branche constitue un enjeu majeur.  
Le SNAD vous accompagne afin d'assurer dans les meilleures conditions sociales cette reprise de personnel, et garantir au quotidien la continuité et la qualité des services auprès des usagers.

FNADE - 33, rue de Naples - 75008 PARIS - <https://www.fnade.org/fr>

© FNADE

- [Guide : la reprise du personnel lors d'un changement de prestataire](#)

- [Regard prospectif sur la branche des Activités du déchet et de la propreté urbaine à 5 ans](#)





SYNTHESE

## Regard prospectif sur la branche des Activités du déchet et de la propreté urbaine à 5 ans

IDCC 2349 – Activités du déchet et de la propreté urbaine

AKTO



© FNADE



© FNADE

- [UPDS mag 16](#)

Pour accéder à plus de publications, [cliquez ici](#).

 AGENDA

## Les évènements à venir



- [Le 13 mars 2025, se tiendra la 8ème conférence nationale sur les déchets ménagers à Paris : "Déchets ménagers : la valorisation au service de la souveraineté énergétique et industrielle". Plus d'informations ici.](#)
- [Le 3 avril 2025, aura lieu la 16ème édition du Forum national des éco-entreprises, le rendez-vous des acteurs de la transition écologique, à Paris et en distanciel. Plus d'informations ici.](#)
- [Du 26 au 27 mai 2025, se tiendra la Reuse Economy Expo, anciennement appelé salon du Vrac et du Réemploi, à Paris. Plus d'informations ici.](#)
- [Du 2 au 5 juin 2025, aura lieu à Toulouse le 104ème Congrès de l'ASTEE sur : "Accélérer la transition écologique dans les villes et territoires". Plus d'informations ici.](#)
- [Le 11 juin 2025, AMORCE, en partenariat avec la FNADE, organise son Colloque Déchets à Paris. Plus d'informations à venir ici.](#)
- [Le 1er juillet 2025, aura lieu le CONGRES FNADE 2025, au Jardin d'Acclimatation](#)